



L'industrie de la construction comme vecteur d'accroissement de la richesse québécoise

Recommandations de l'ACQ dans le cadre
des consultations prébudgétaires 2023

8 février 2023

L'industrie de la construction comme vecteur d'accroissement de la richesse québécoise

Association de la construction du Québec
9200, boulevard Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1K 4L2
T 514 354-0609

**En collaboration avec la Direction des affaires juridiques et gouvernementales
8 février 2023**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	6
MISE EN CONTEXTE	7
La population active décroît	8
Les jeunes Québécois moins nombreux et intéressés par la construction	9
Une industrie en croissance pour plusieurs années	9
01. AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION	10
Polyvalence et flexibilité pour dynamiser les chantiers	11
Prioriser la santé et la sécurité des travailleurs	12
Attirer de nouveaux talents	13
Encourager l'innovation en construction	17
02. HABITATION	21
03. LIMITER LA HAUSSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION ET FAVORISER L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS	21
Paiements rapides et gestion des avis de changement	21
Démocratiser les clauses d'ajustement des prix et uniformiser les contrats publics	23
Uniformisation des dispositions législatives et réglementaires en matière de contrats publics - Organismes publics et municipalités	25
Proposer des plans et devis complets	25
Soutenir la chaîne d'approvisionnement	27
Planification à long terme des travaux	28
04. CONSTRUCTION DURABLE	29
Investir dans la recherche, prioriser l'économie circulaire et la réduction de GES	30
Soutenir les pratiques innovantes en matière de construction et rénovation écoénergétique	31
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	32

ANNEXE • HABITATION

PRÉAMBULE

Principal groupe de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs de l'industrie québécoise de la construction, l'Association de la construction du Québec (ACQ) s'est imposée au fil des ans comme le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de cette industrie.

Unique agent patronal de négociation pour tous les employeurs des secteurs institutionnel/commercial et industriel, l'ACQ représente à ce titre plus de 20 000 entreprises qui génèrent plus de 62 % des heures totales travaillées et déclarées dans l'industrie.

Non seulement l'ACQ joue un rôle actif et crédible dans les prises de décisions concernant l'industrie dans son ensemble, mais elle offre à ses membres une multitude d'outils et de services, grâce à un important réseau de 10 associations régionales implantées dans 17 villes du Québec.

Fondée il y a plus de 25 ans, l'ACQ Résidentiel, filiale de l'Association de la construction du Québec (ACQ), est une entreprise reconnue et indépendante qui administre, notamment, des plans de garantie et offre des services spécialisés en construction résidentielle couvrant plusieurs secteurs : les condos neufs en hauteur, la transformation d'immeubles en copropriété, la rénovation et le marché de la revente.

La mission de l'ACQ Résidentiel est d'accompagner les entrepreneurs à maintenir des standards de construction de haut niveau afin d'assurer la protection des consommateurs. Par son implication dans les grands dossiers de l'industrie, elle est une partenaire incontournable pour les entrepreneurs et promoteurs immobiliers, mais également une alliée indispensable pour les consommateurs et les décideurs.

Reconnue pour son expertise en contrôle de qualité des bâtiments, l'ACQ Résidentiel récompense d'ailleurs chaque année les meilleurs constructeurs résidentiels grâce aux prix Construire. À ce jour, plus de 6 000 projets ont été enregistrés, plus de 25 000 inspections effectuées et plus de 140 000 logements garantis.

MISE EN CONTEXTE

La valeur des investissements (et le volume d'activité) dans l'industrie de la construction québécoise a augmenté de façon telle, surtout entre 2015 et 2022, que nous n'avons cessé d'établir de nouveaux records d'activité année après année. Pour la première fois de son histoire, le secteur de la construction a franchi le cap des 200 millions d'heures travaillées en 2022.

Un haut niveau de construction est aussi anticipé en 2023, alors que 202 millions d'heures devraient être travaillées cette année. Le tableau ci-dessous présente les heures travaillées en 2015, en 2019, en 2021 et 2022, ainsi que celles prévues en 2023. L'année 2020 n'y est pas, puisqu'elle n'est pas représentative de la tendance haussière des heures travaillées pour cause de fermeture de l'industrie à la suite des effets de la pandémie.

Au niveau de l'emploi, nous constatons qu'il s'est créé 36 850 emplois en construction dans les secteurs assujettis à la loi R-20 entre 2015 et 2021, et le nombre d'heures travaillées a augmenté par un impressionnant total de près de 70 millions d'heures entre 2015 et 2021. Tous ces indicateurs montrent que le secteur de la construction a contribué significativement à la croissance économique du Québec au cours de la dernière décennie.

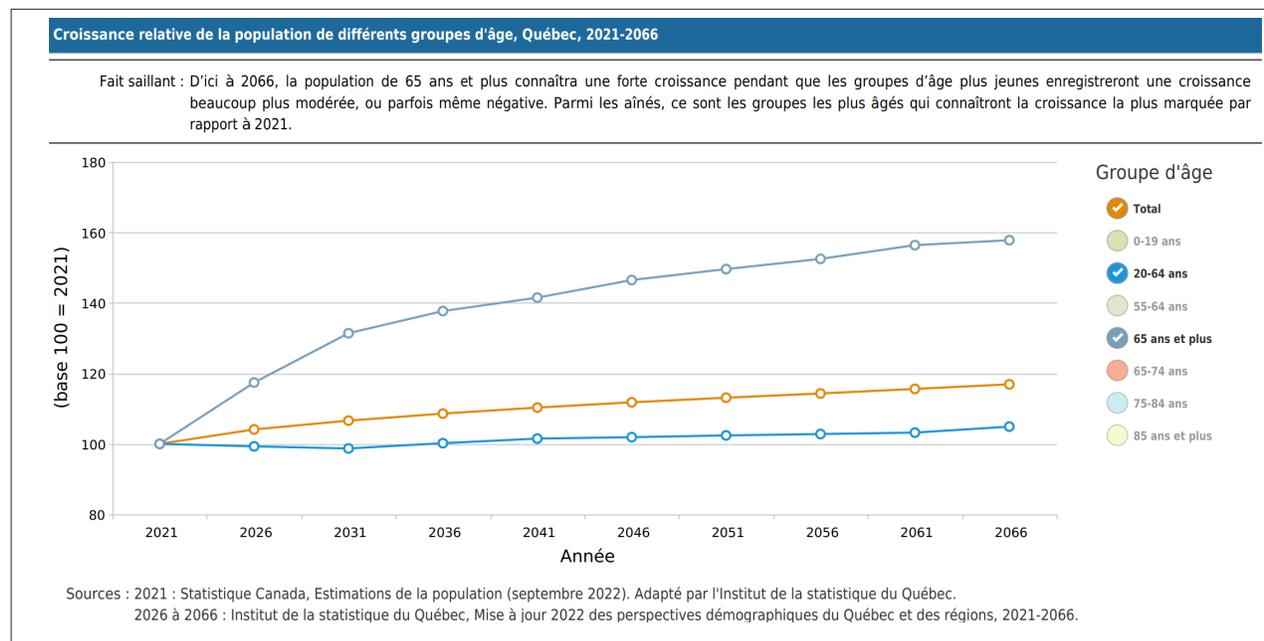
HEURES TRAVAILLÉES EN CONSTRUCTION R-20 (EN MILLIONS)					
	2015	2019	2021	2022e*	2023p**
Génie civil et voirie	26,3	34,9	37,6	38,5	36,5
Industriel	10,2	11,4	11,4	12,0	12,0
Institutionnel et commercial	77,5	98,1	105,3	117,5	114,5
Résidentiel	26,6	33,0	41,9	42,0	39,0
Total	140,6	177,4	196,2	210,0	202,0
Variation	-	+26 %	+9,6 %	+7,0 %	-4,0 %

Source: Commission de la construction du Québec (CCQ) | *e: Estimation de la CCQ | **p: Prévisions de la CCQ

La hausse d'à peu près 50% des heures travaillées en construction entre 2015 et 2022 a eu des effets considérables dans l'industrie, spécialement au niveau de la quantité de main-d'œuvre disponible. D'un marché où l'offre de travail était plutôt excédentaire et où les employeurs pouvaient trouver de la main-d'œuvre relativement aisément, nous sommes passés à une situation de pénurie de main-d'œuvre, où les employeurs peinent à trouver les ressources humaines nécessaires afin d'accomplir les tâches. Cette situation ne s'est pas améliorée en 2022, alors que de très hauts niveaux de construction ont été répertoriés. Devant la hausse prévue des heures travaillées en 2022, il devient de plus en plus clair que des efforts soutenus pour favoriser l'accès à l'industrie de la construction ainsi que les efforts de promotion de l'industrie doivent se poursuivre afin que nous puissions réaliser les travaux de construction qui sont nécessaires au Québec.

■ LA POPULATION ACTIVE DÉCROIT

Tel qu'illustré dans le graphique et le tableau ci-dessous, la population des 20-64 ans diminuera au Québec au cours des 10 prochaines années, avant de remonter légèrement par la suite¹. Ceci fait en sorte que de moins en moins de travailleurs supporteront l'ensemble de la population de la province au cours des 10 prochaines années. Une remontée timide de la population active est attendue en 2036, mais la problématique demeurera entière pour quelques décennies si l'on se fie aux données de l'institut de la statistique du Québec.



Croissance relative de la population de différents groupes d'âge, Québec, 2021-2066

Fait saillant : D'ici à 2066, la population de 65 ans et plus connaîtra une forte croissance pendant que les groupes d'âge plus jeunes enregistreront une croissance beaucoup plus modérée, ou parfois même négative. Parmi les aînés, ce sont les groupes les plus âgés qui connaîtront la croissance la plus marquée par rapport à 2021.

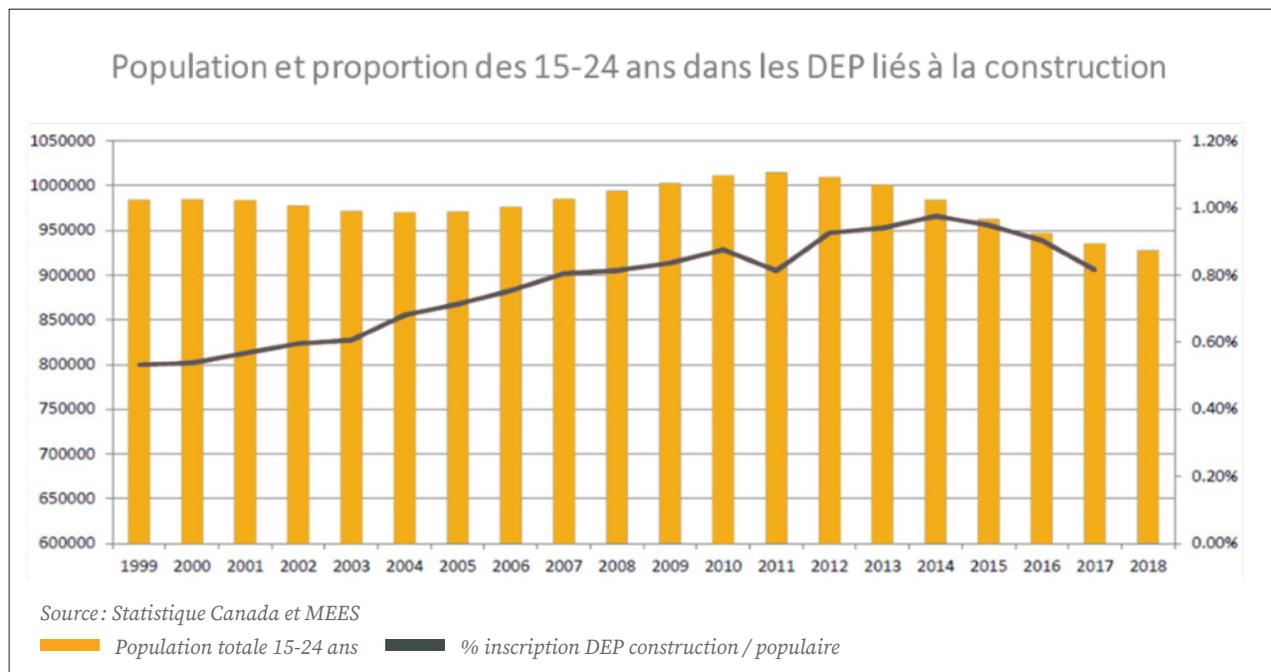
Année	(base 100 = 2021)		
	Total	20-64 ans	65 ans et plus
2021	100,0	100,0	100,0
2026	104,1	99,3	117,4
2031	106,6	98,7	131,4
2036	108,6	100,2	137,7
2041	110,3	101,5	141,5
2046	111,8	101,9	146,5
2051	113,1	102,4	149,6
2056	114,3	102,8	152,5
2061	115,6	103,2	156,4
2066	116,9	104,9	157,8

Sources : 2021 : Statistique Canada, Estimations de la population (septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.
2026 à 2066 : Institut de la statistique du Québec, Mise à jour 2022 des perspectives démographiques du Québec et des régions, 2021-2066.

¹ <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/vieillissement/index.html?theme=population&tab=1>

■ LES JEUNES QUÉBÉCOIS MOINS NOMBREUX ET INTÉRESSÉS PAR LA CONSTRUCTION

La population des jeunes de 15 à 24 ans, qui constitue la relève dans l'industrie de la construction, suit, elle aussi, la tendance baissière du reste de la population active. Tel que l'on peut le constater en analysant les bandes orange du graphique suivant, le nombre de jeunes est en constante diminution au Québec depuis l'année 2011. En fait, il y avait environ 80 000 jeunes de moins en 2018 comparativement à 2011, ce qui constitue une baisse soutenue et inquiétante autant pour l'économie québécoise que pour l'industrie de la construction.



Le second constat que nous devons effectuer en regardant le graphique est que les jeunes s'inscrivent de moins en moins dans les formations professionnelles liées aux métiers de la construction. En effet, la ligne noire du graphique indique le pourcentage des jeunes de 15 à 24 ans qui s'inscrivent dans une formation liée à l'industrie de la construction. L'on constate que le déclin est prononcé depuis 2014, ce qui est pour le moins préoccupant puisque les besoins de main-d'œuvre dans l'industrie sont plus grands que jamais. L'industrie est donc aux prises avec un double effet : il y a de moins en moins de jeunes au Québec, ce qui réduit le bassin de main-d'œuvre disponible, et ces jeunes potentiellement disponibles souhaitent de moins en moins s'inscrire dans des formations professionnelles reliées aux métiers de la construction.

■ UNE INDUSTRIE EN CROISSANCE POUR PLUSIEURS ANNÉES

L'an passé, le gouvernement provincial a fait passer les investissements publics à 142,5 milliards de dollars pour les 10 prochaines années, une hausse de 7,5 milliards sur 10 ans par rapport au budget précédent, et de 11,5 milliards par rapport au budget 2020-2021. Le déficit de maintien d'actifs, souvent appelé le déficit d'entretien des infrastructures publiques québécoises, était évalué à 30,6 milliards de dollars par le gouvernement du Québec dans son dernier budget. Ceci représente une augmentation de 2,9²G\$ du déficit de maintien d'actif de notre parc immobilier, ce qui signifie que nous n'arrivons pas à maintenir notre parc d'infrastructures à son niveau actuel. Il ne fait donc aucun doute que le gouvernement provincial aura beaucoup d'investissements à faire lors des 10 prochaines années, voire davantage.

² Plan québécois des infrastructures 2021-2031, page c7.

En ce qui a trait aux infrastructures publiques, une analyse des plans des plus grandes villes du Québec nous permet également de conclure qu'il y aura là aussi beaucoup d'investissements lors des prochaines années. Montréal et Québec, entre autres, hausseront leurs investissements dans leurs infrastructures lors des prochaines années.

Par ailleurs, selon une étude de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)³, le Québec devrait construire pas moins de 125 362 habitations par année d'ici 2030 afin de retrouver le niveau d'abordabilité moyen des 25 dernières années. Ceci représente 68 889 mises en chantiers de plus que ce qui est prévu annuellement au Québec selon la SCHL. Considérant qu'au Québec nous n'en avons jamais construit plus de 67 962, soit le nombre d'unités d'habitation construites au Québec en 2021⁴, on doit conclure qu'il est impossible que le Québec conserve son taux d'abordabilité des 25 dernières années. Cela dit, il est évident que le Québec devra mettre en œuvre une stratégie pour augmenter l'offre de logements disponibles afin de pallier le manque de logements et contrer au maximum les effets négatifs sur l'abordabilité.

Tout porte à croire que l'économie privée connaîtra un ralentissement au cours de la prochaine année. L'augmentation des taux d'intérêt, l'incertitude géopolitique et la pénurie de main-d'œuvre à tous les niveaux (construction, chaîne d'approvisionnement, etc.) font en sorte que bien des entreprises reportent leurs projets d'investissements. Nous prévoyons ainsi des investissements plutôt limités au niveau du secteur commercial. Nous anticipons aussi une certaine diminution des heures travaillées dans le secteur du logement, comme l'anticipent les banques canadiennes dans leurs prévisions sur les mises en chantiers. En revanche, le raffermissement du prix des ressources naturelles devrait favoriser le démarrage de certains projets miniers d'envergure dans le nord du Québec au cours des prochaines années. Beaucoup de projets immobiliers et de transport en commun partout de la province devraient quelque peu contrer les effets néfastes d'un certain ralentissement de l'investissement privé en 2023 et faire en sorte que la demande de main-d'œuvre demeurera élevée pour plusieurs années encore.

01. AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Un constat est clair lorsque l'on analyse la situation économique de l'industrie de la construction : la demande envers le secteur de la construction demeurera très élevée au cours des prochaines années. Non seulement nous devons résorber les déficits d'entretien de nos infrastructures et en créer de nouvelles pour répondre aux besoins des Québécois, mais nous devons aussi mettre les bouchées doubles pour augmenter l'offre de logements.

Moins productif que les autres secteurs économiques, le secteur de la construction du Québec se retrouve en deçà de la moyenne canadienne. La productivité est donc un enjeu majeur pour notre secteur. Dans un contexte où la pénurie de main-d'œuvre affecte toute la chaîne de production, de la confection de matériaux à l'inspection des chantiers en passant par la multitude de sous-traitants qui doivent œuvrer sur un chantier de construction, l'industrie doit trouver les solutions pour arriver à répondre aux attentes des donneurs d'ouvrage. Pour optimiser son efficacité, notamment en chantier, l'industrie de la construction doit être :

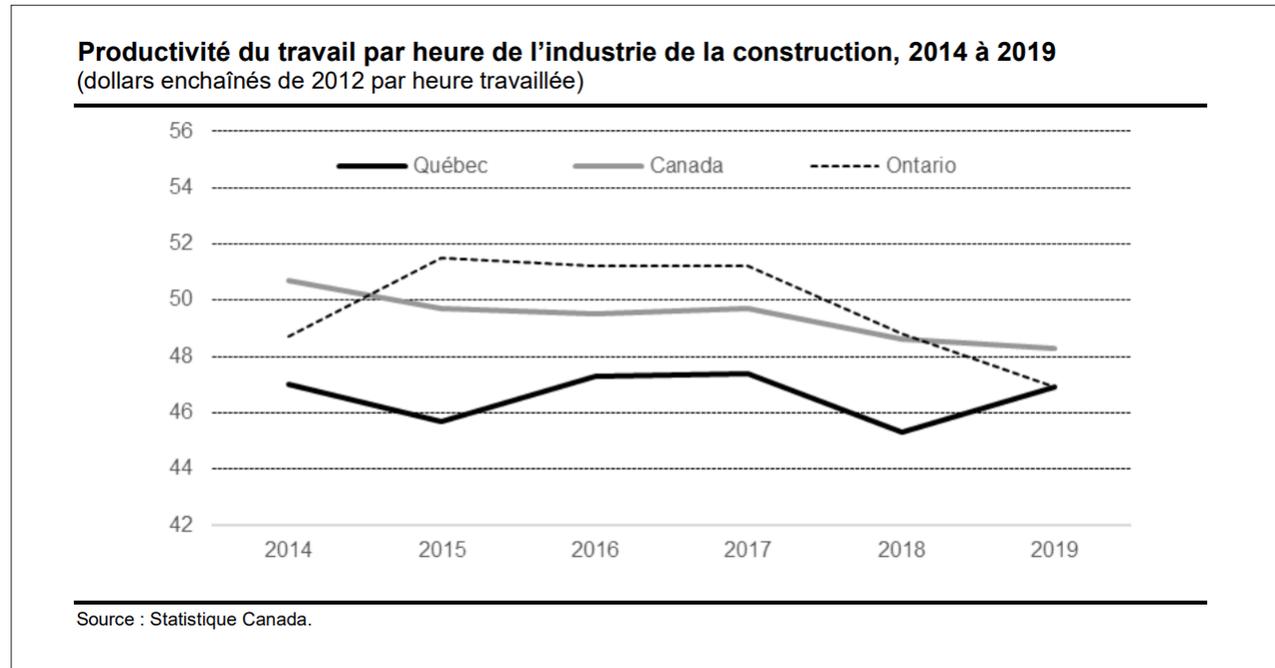
- Plus dynamique;
- Plus sécuritaire;
- Plus attractive;
- Plus innovante;

³ Informations sur le marché de l'habitation - pénurie de logements au Canada : Estimation des besoins pour résoudre la crise de l'abordabilité du logement au Canada d'ici 2030 (cmhc-schl.Gc.Ca).

⁴ Le record précédent datait de 1987.

■ POLYVALENCE ET FLEXIBILITÉ POUR DYNAMISER LES CHANTIERS

Au cours des 5 dernières années, le niveau de productivité de secteur de la construction au Québec est demeuré relativement stable, et ce, même si le niveau du reste du Canada a vécu un déclin, notamment attribuable à la performance de l'Ontario. Cela dit, lorsque l'on compare le niveau de productivité du secteur de la construction à tous les autres secteurs économiques, on remarque qu'il y a une marge importante qui nous sépare des autres secteurs.



Améliorer l'efficacité dans l'organisation du travail

Une des raisons qui explique cet écart se trouve assurément dans son architecture réglementaire incomparable. Avec la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20) et plus de 31 règlements qui encadrent en large partie notre secteur au Québec, ces règles peuvent assurément être un frein à son dynamisme, à son attractivité et à l'innovation.

Au Québec, le travailleur doit exécuter des tâches très spécifiques à l'un ou l'autre des 25 métiers obligatoires ou à l'une des quelque 30 occupations obligatoires dont les définitions s'interprètent à partir des nombreuses décisions du Tribunal administratif du travail (TAT) en matière de juridiction de métiers. Ces définitions donnent lieu à plusieurs incongruités et démontrent la sévérité du cadre réglementaire qui limite l'efficacité dans l'organisation du travail sur les chantiers de construction.

Il y a donc lieu de se questionner sur la rigidité qui existe entre les différents métiers et l'efficacité dans l'organisation du travail.

Recommandation 1

L'ACQ recommande au gouvernement d'entamer un chantier de réflexion sur la productivité du secteur de la construction, notamment au sujet du manque de polyvalence dans l'exercice des métiers.

Lever les barrières de la mobilité

Au Québec, les travailleurs de la construction n'ont malheureusement pas l'opportunité de travailler dans la région de leur choix. En effet, les restrictions réglementaires, ainsi que les restrictions historiques contenues dans les conventions collectives, contraignent les travailleurs à œuvrer dans la région où se situe leur adresse de résidence principale. Ce modèle est unique à l'industrie de la construction et constitue un frein au développement économique du Québec.

Comme le mentionne le professeur Boyer dans son rapport d'expertise sur la mobilité de main-d'œuvre⁵:

« Le développement régional, y compris le développement de la construction en région, peut être mieux servi par une ouverture provinciale et régionale à la concurrence et à la mobilité, qu'on doit favoriser plutôt que restreindre. Une telle ouverture serait susceptible de permettre une meilleure allocation des ressources, travail et capital, un meilleur appariement offre-demande sur le marché du travail dans la construction, une pénétration plus rapide des meilleures pratiques à travers le Québec, un meilleur développement des compétences, des gains de productivité plus importants, un meilleur contrôle des coûts, le tout se traduisant en termes de gains de bien-être individuel et collectif. »

La réglementation québécoise limitant la mobilité des travailleurs de la construction est aujourd'hui un frein au développement des régions, ce qui n'est évidemment pas souhaitable pour s'assurer que le Québec de demain soit bâti de manière optimale.

Recommandation 2

L'ACQ recommande au gouvernement de lever les restrictions réglementaires en matière de mobilité de la main-d'œuvre québécoise.

■ PRIORISER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

Au Québec, les lésions professionnelles sont encore trop nombreuses. Des travailleuses et travailleurs, à l'occasion de leur travail, sont blessés, développent des maladies et peuvent y perdre la vie. Ces réalités ont un impact réel sur l'ensemble des Québécois et des Québécoises Il y a donc lieu de s'attarder sans compromis à la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.

Un plan d'action chiffré

Les entrepreneurs considèrent que la prise en charge de la santé et sécurité du travail (SST) passe par le développement d'une culture mobilisant tous les intervenants affectés à la réalisation de celle-ci autant durant les phases de planification que d'exécution des travaux. Les clés du succès en prévention qui ont fait leurs preuves sont notamment l'engagement du maître d'œuvre, de la direction, des cadres, de la supervision et de l'implication de tous les travailleurs. Le défi sur un chantier ou sur tout lieu de travail est d'en arriver à ce que toutes les personnes qui y travaillent agissent en préventionniste.

Or, pour atteindre un tel objectif, nous devons pouvoir compter sur les plus grands leaders de l'industrie et nous devons nous doter d'outils pour mesurer l'impact de nos gestes. En l'occurrence, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) doit pouvoir guider les milieux de travail et offrir des données éclairantes, collées aux réalités de nos chantiers continuellement en mouvement, caractérisés par la coactivité des sous-traitants et par les travaux superposés.

⁵ Marcel Boyer, Ph.D., O.C., MSRC, Professeur émérite de sciences économiques, Université de Montréal, Associate member, Toulouse School of Economics, Fellow, CIRANO & C.D. Howe Institute -Analyse économique relativement à la mobilité des salariés de la construction dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel - 29 MARS 2018.

Recommandation 3

L'ACQ recommande au gouvernement d'appuyer les démarches de l'industrie en mettant en place un plan d'action chiffré et documenté, collé sur les réalités du milieu, afin de réduire les lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.

Les technologies peuvent prévenir des lésions et sauver des vies

Au-delà de la culture d'entreprise, des outils technologiques peuvent aider à réduire le nombre de lésions professionnelles comme c'est le cas dans d'autres juridictions du monde. En effet, que ce soit les exosquelettes, une nouvelle technologie aidant les travailleurs à soulever et transporter des charges lourdes d'un endroit à l'autre, des robots qui aident à la manipulation d'objets lourds et difficilement transportables, des outils technologiques permettant de signaler des risques imminents aux travailleurs, ou bien le simple fait d'accumuler des données permettant d'identifier les risques de blessures à long terme et les dangers sur les chantiers de construction à court terme, il y a un changement de paradigme à opérer dans le monde de la construction pour le rendre plus sécuritaire et plus proactif en prévention des lésions professionnelles.

Recommandation 4

L'ACQ recommande au gouvernement d'octroyer un crédit d'impôt à l'achat d'outils technologiques permettant d'améliorer la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction.

■ ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

Dans un premier temps, le secteur de la construction doit être priorisé et la pénurie de main-d'œuvre, et plus précisément la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, doit être vue comme le principal frein à la productivité du secteur à court terme.

Suivant l'étude de RCGT, réalisée en 2019, au cours des 10 prochaines années, on estime que, si rien n'est fait, il manquera annuellement près de 20 000 travailleurs de la construction⁶. Cette étude repose sur des hypothèses d'heures travaillées inférieures à celles qui ont été réalisées et à celles qui sont prévues selon la Commission de la construction du Québec. Les régions les plus touchées sont la grande région métropolitaine de Montréal et celle de la Capitale-Nationale. Dans les faits, c'est sur l'ensemble du territoire québécois que les effets de la pénurie se font ressentir.

Depuis plusieurs années, la recherche de main-d'œuvre en construction constitue le principal enjeu pour les entrepreneurs et la situation ne s'améliore pas beaucoup. Selon Statistique Canada, il y avait 15 300 postes vacants dans le secteur de la construction au Québec au 3^e trimestre alors qu'au 2^e trimestre il y avait tout près de 17 000 postes vacants⁷.

Ce sont également les donneurs d'ouvrage publics et privés qui en ressentent les conséquences. En effet, il n'est plus rare que des appels d'offres soient annulés, faute de soumissionnaires. Il devient évident qu'en plus des problématiques d'approvisionnement en matériaux et les problématiques administratives que nous énumérons dans le présent document, la pénurie de main-d'œuvre est une cause prépondérante de ces annulations.

⁶ Association de la construction du Québec (2019), *Rapport – Analyse prospective de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, Raymond Chabot Grant Thornton, Québec, Rapport final.

⁷ Nombre de postes vacants, répartition des postes vacants, taux de postes vacants et taux horaire moyen des postes vacants, données trimestrielles non désaisonnalisées, résultats selon diverses caractéristiques, Québec (quebec.ca).

Selon notre analyse, il y a des régions du Québec qui font face à une pénurie à proprement dit, alors que d'autres régions souffrent davantage d'un problème d'accès à l'industrie. L'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre entraîne des répercussions non seulement au niveau des coûts, mais aussi des délais et de la faisabilité des projets.

Programme de travailleurs étrangers temporaires

Afin de pallier le manque de main-d'œuvre et répondre aux demandes des marchés publics et privés, nous croyons que des programmes de travailleurs étrangers temporaires spécifiques pour l'industrie de la construction devraient être créés et développés par le gouvernement.

L'embauche de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de la construction est déjà bien établie ailleurs au Canada, alors qu'au Québec, cette tendance tarde à s'installer, sans doute en raison des conséquences d'une réglementation relativement dense contrairement à celle de ses voisins.

Le tableau⁸ suivant indique la quantité de demandes d'études d'impact sur le marché du travail (EIMT) qui ont été approuvées par le gouvernement du Canada, dans le cadre du programme de travailleurs étrangers temporaires. On constate que bien que le Québec représente 23 % de la population canadienne, la belle province utilise bien peu le programme, alors que seulement 1,2 % des demandes approuvées proviennent du Québec.

Postes approuvés suite à une demande EIMT (T3 2019 à T4 2021)			
Métiers	Québec	Canada	En %
Charpentier	18	2507	0,7%
Couvreur	11	940	1,2%
Électricien	2	247	0,8%
Plombier	5	219	2,3%
Finisseur de béton	3	831	0,4%
Briqueur-maçon	2	244	0,8%
Carreleur	5	416	1,2%
Plâtrier/poseur de gypse	7	1342	0,5%
Vitrier	1	201	0,5%
Calorifugeur	0	123	0,0%
Peintre	13	789	1,6%
Poseur revêtements souples	2	149	1,3%
Mécanicien d'ascenseur	0	13	0,0%
Grutier	6	92	6,5%
Monteur-assembleur	0	193	0,0%
Tôlier (ferblantier)	13	92	14,1%
Frigoriste	11	51	21,6%
Total	99	8548	1,2%

Il existe déjà certains partenariats avec différents pays permettant d'accélérer les démarches d'immigration. En effet, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressif (PTPGP) permet pour certains postes et dans certains pays d'être exemptés de l'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT). C'est actuellement le cas pour les électriciens et les tuyauteurs en Australie et les électriciens au Mexique, par exemple. Toutefois, force est d'admettre que ce type de partenariat devrait s'appliquer à un plus grand nombre de métiers dans l'industrie de la construction au Québec.

Pour améliorer et répondre aux besoins criants des entreprises d'ici, nous croyons que le gouvernement du Québec devrait mettre de l'avant un programme spécifique pour le secteur de la construction.

⁸ Source: Gouvernement du Canada, programme de travailleurs étrangers temporaires, « Employeurs ayant obtenu une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) positive, par volet du programme, classification nationale des professions (CNP) 2011 et lieu de affaires ».

Recommandation 5

L'ACQ recommande au gouvernement provincial de créer et de développer un programme de travailleurs étrangers temporaires spécifiques pour l'industrie de la construction.

Offre de formation des métiers de la construction

Au cours des dernières années, plusieurs entreprises ont vécu des problèmes pour obtenir de la main-d'œuvre qualifiée dans certaines spécialités, l'offre de formation variant d'une région à l'autre. D'ailleurs, des acteurs politiques se sont même mobilisés à certains moments pour demander aux centres de services scolaires et à la CCQ d'ouvrir des cohortes dans certaines régions où le manque de tuyauteurs, par exemple, était devenu très problématique. Plusieurs régions du Québec sont affectées par la situation, notamment dans les régions les plus éloignées, comme la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

L'offre de formation en région ne permet pas de former la main-d'œuvre nécessaire au renouvellement des travailleurs qualifiés disponibles dans les différentes régions du Québec.

Au-delà de l'offre de formation, l'ACQ est d'avis qu'il y aura un effort considérable de promotion des métiers de la construction à faire auprès des jeunes et des personnes qui souhaitent effectuer un changement de carrière.

La reconnaissance des acquis (RAC) permet de réduire la durée du programme d'étude en faisant la démonstration des connaissances acquises via les expériences de travail ou aptitudes connexes. Selon les données recueillies, il existe certains programmes d'études où aucune RAC n'est offerte (monteur-assembleur, mécanicien d'ascenseur et chaudronnier).

Sur les 64 centres de formation offrant les 24 programmes d'études de notre industrie, uniquement 41 centres offrent la RAC. À noter que certaines régions sont peu représentées en formation initiale, ce qui accentue la problématique des RAC. Il s'agit d'une opportunité pour les personnes qui sont en réorientation de carrière d'intégrer notre industrie plus rapidement et d'être formées.

Plusieurs centres de services scolaires font face à une réalité déchirante: le coût d'implantation des programmes d'étude en demande dans leur région est trop élevé par rapport aux ristournes de sanctions globales remises par étudiant à la fin de leurs cursus. À noter qu'une carte provisoire d'enseignement est généralement autorisée pour une période d'environ 2-3 ans. D'ailleurs, de nombreuses statistiques démontrent que le taux de rétention d'une personne diplômée dans notre industrie est deux fois plus élevé sur 5 ans qu'une personne sans formation académique.

Nous sommes d'avis que le gouvernement pourrait aider à l'implantation des programmes visant les spécialités en grande demande, ou en pénurie dans le but d'en faire des programmes mobiles avec d'autres centres de services scolaires. De plus, une autorisation de carte d'enseignement devrait être fournie plus rapidement dans les métiers en demande dans les régions. Le délai actuel pour l'implantation d'un programme d'étude est d'environ 3 ans. Il s'agit d'une belle initiative qui pourrait aider à augmenter le taux de diplomation dans les régions et réduire les coûts d'implantation étant donné qu'ils seraient répartis dans le temps entre les centres de services scolaires.

L'intégration de l'alternance travail-étude dans les programmes de formations professionnelles donnant accès à l'industrie de la construction devient également un incontournable. En effet, certains centres de formation professionnelle peinent à avoir les ressources suffisantes autant matérielles, financières qu'humaines pour offrir les DEP menant à l'industrie de la construction.

Ainsi, offrir un meilleur soutien financier pour l'intégration de l'alternance-travail-étude dans les programmes de construction permettrait d'aider les différents centres de formation professionnelle à prendre ce nouveau virage et, du même coup, rendrait la formation beaucoup plus alléchante pour les futurs étudiants, tout en mettant à contribution les nouvelles techniques de travail mises de l'avant par les employeurs sur les chantiers de construction pour améliorer le cursus académique de la formation professionnelle.

Recommandation 6

L'ACQ recommande au gouvernement d'inciter les centres de formation professionnelle à offrir de la formation pour les métiers de la construction dans toutes les régions du Québec et permettre une reconnaissance des acquis des élèves avant le début de leur cursus scolaire.

Recommandation 7

L'ACQ recommande au gouvernement d'aider financièrement les centres de formation professionnelle qui souhaitent intégrer l'alternance travail-étude dans leur programme de formation professionnelle.

Recommandation 8

L'ACQ recommande au gouvernement de subventionner l'implantation de certains programmes d'études et d'accélérer l'octroi des demandes de carte d'enseignement provisoire dans le cas des métiers en pénurie de main-d'œuvre.

Employabilité et promotion des métiers de la construction

Afin de nous assurer que les jeunes et les gens en réorientation de carrière puissent bénéficier de la croissance de l'emploi au Québec, et par le fait même développer leurs compétences et leur employabilité, nous croyons qu'il serait important de poursuivre les efforts de promotion des métiers de la construction. Pour ce faire, le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) devrait être adapté afin que les métiers de la construction puissent en bénéficier. Ce programme mérite d'être connu, et les incitatifs reliés à ce programme pourraient inciter les entrepreneurs québécois à augmenter l'embauche d'apprentis.

De plus, le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) gagnerait à être connu des entrepreneurs en construction du Québec. Ce programme permet, entre autres, de couvrir jusqu'à 70 % du salaire brut de l'employé pendant une période allant normalement jusqu'à 30 semaines. De plus, 80 heures de formation, qui totalisent un montant maximal de 3 600 \$, sont remboursées par le programme. Ceci est une opportunité pour les employeurs d'engager de nouveaux salariés admissibles à ce programme s'ils entrent dans l'industrie par manque de main-d'œuvre, ou s'ils obtiennent des cartes de compétence. De plus, des employés effectuant des travaux en dehors de la loi R-20, comme des estimateurs, des ingénieurs, des techniciens en administration ou autres pourraient être admissibles au programme.

D'autres initiatives locales telles que le programme *Passerelle sectorielle* de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain peuvent aussi améliorer le maillage entre les immigrants et les entreprises. Il est important que ce genre de programme soit connu de la part des employeurs de la construction, et que les immigrants intéressés par ce genre de programme soient au courant de son existence et des besoins du secteur de la construction.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons le programme *Opération main-d'œuvre* du gouvernement. Cette mesure inscrite dans le Plan d'action pour le secteur de la construction offre un soutien du revenu aux personnes sans emploi suivant une formation, sous la forme d'une allocation de 475 \$ par semaine. Ce programme devrait être davantage publicisé.

Recommandation 9

L'ACQ recommande au gouvernement d'accompagner l'industrie en intensifiant sa campagne de promotion des métiers de la construction auprès des jeunes ainsi que des gens souhaitant réorienter leur carrière.

Recommandation 10

L'ACQ recommande au gouvernement de maintenir les programmes de financement pour l'employabilité et la formation des travailleurs auprès des entreprises de construction, notamment, pour les programmes PAMT, PRIME et Opération main-d'œuvre, ainsi que les autres initiatives locales d'intégration de la main-d'œuvre immigrante.

■ ENCOURAGER L'INNOVATION EN CONSTRUCTION

Programme Essor - construction

L'Initiative Québécoise pour la Construction (IQC4.0) avait pour but d'accompagner l'industrie québécoise de la construction afin de favoriser le virage numérique dans notre industrie, notamment à travers le déploiement de la Modélisation des données du bâtiment (MDB ou plus communément appelée BIM) à grande échelle. Au cours des dernières années, plusieurs centaines d'entreprises ont réalisé le diagnostic numérique grâce à l'IQC4.0 et ont mis en place un plan de déploiement numérique sur mesure.

Avec la fin annoncée de ce programme, il est important de poursuivre les efforts et de mettre en œuvre des mesures qui répondent aux besoins réels et actuels des entrepreneurs, c'est-à-dire l'optimisation des processus de travail par les technologies numériques. Par «processus de travail», on entend :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| a. Les réponses aux appels d'offres | g. Le suivi du coût de revient |
| b. L'ordonnancement des travaux | h. La facturation |
| c. L'allocation des ressources | i. La comptabilité |
| d. La gestion du matériel | j. La gestion en continu des déficiences relevées en cours d'exécution |
| e. La gestion de projet | k. La gestion et le partage des documents d'exécution, etc. |
| f. Le suivi des déboursés (du budget) | |

L'optimisation de ce type de processus peut donner des gains très intéressants à court terme. Nous suggérons donc que le programme Essor, qui a longtemps été réservé aux entreprises des secteurs manufacturiers et tertiaires, désormais accessible aux entreprises du secteur de la construction, soit modifié et adapté pour mieux répondre à la réalité de notre industrie. Nous savons que ce programme constitue un moteur pour le financement d'immobilisations et d'équipements permettant d'augmenter la productivité ou la production des entreprises. Les investissements réalisés visent notamment à faciliter la transition technologique, numérique et verte des PME.

Nous constatons également que le programme Essor est très peu connu des entrepreneurs en construction. Une stratégie de communication déployée par le gouvernement du Québec, en collaboration avec les associations d'employeurs dans l'industrie, générerait très certainement des retombées intéressantes. Nous pensons également que les conseillers chez Investissement Québec (IQ), responsables de l'administration de ce programme, gagneraient à comprendre davantage la réalité de notre secteur et des entreprises que nous représentons afin d'être en mesure de mieux les accompagner, mais aussi d'apprécier la valeur et l'impact des projets qui leur sont soumis. Ils peuvent d'ores et déjà compter sur notre entière collaboration.

Recommandation 11

L'ACQ recommande au gouvernement d'adapter aux réalités du secteur de la construction le programme Essor et de le promouvoir auprès des entreprises de l'industrie de la construction.

Promouvoir les projets d'innovations grâce aux associations d'entrepreneurs

Ayant mis un terme au financement de l'initiative IQC 4.0, le gouvernement se retourne uniquement vers Investissement Québec et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour faire la promotion du virage numérique. Or, les particularités du secteur de la construction sont souvent mal comprises et interprétées différemment par des agents externes qui sont plutôt généralistes. L'ACQ et ses différents partenaires patronaux du secteur de la construction pourraient jouer ce rôle de promoteur de la numérisation des entreprises du secteur, en mettant de l'avant des projets structurants et innovants, ciblant l'ensemble des entreprises du secteur, appuyés par le gouvernement du Québec. La portée macro des projets fera progresser en volume, les entreprises du secteur en matière d'intégration des technologies et du numérique.

Recommandation 12

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir les entreprises de construction dans leur transition numérique, via des projets structurants, mis sur pied et déployés par les associations patronales agissant en qualité de promoteurs collectifs pour la numérisation de l'industrie.

Programme d'appui aux innovations et à l'intégration technologique en construction

Plusieurs données émanant du milieu de la recherche confirment sans l'ombre d'un doute l'impact positif de l'usage des technologies sur la productivité. Le virage numérique et l'implantation de la technologie ont un impact sur la productivité des façons suivantes et plusieurs études en font foi :

- Ils permettent de réduire le temps passé pour la gestion des données et de l'information en la numérisant, la centralisant et en la rendant accessible. Une étude fait état d'une réduction de 55 % du temps passé sur la gestion d'information grâce au virage numérique (Flager & Haymaker, 2007).

- Ils permettent de réduire, voire éliminer, les sources d'erreurs sur l'information disponible pour la réalisation de projet, ce qui réduit grandement les erreurs en chantier et accroît la qualité du bâti. Des études de cas indiquent une réduction de 95 % des reprises en chantier (Olofsson et al., 2007).
- Ils permettent la connectivité aux données et à l'information à tout moment et en tous lieux pour la prise de décision éclairée et rapide (Forgues et al., 2014).
- Ils facilitent la construction hors site et la préfabrication, permettant un accroissement de la productivité mesurée dans certains cas de plus de 200 % (Poirier et al., 2015).
- Ils permettent l'automatisation des tâches répétitives réduisant considérablement le temps passé sur les activités à valeur non ajoutée.
- Ils ouvrent la porte à l'intelligence artificielle et autres avancées dans le domaine de la construction qui promettent une accélération des bénéfices.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, de concurrence internationale et de défis de relance économique en situation pandémique, l'industrie de la construction au Québec a plus que jamais besoin d'accélérer sa transition technologique.

Pour assurer la transition technologique des entreprises de notre secteur, il devient urgent que le gouvernement offre une aide financière aux entreprises dans le cadre d'un programme d'appui aux innovations et à l'intégration technologiques en construction.

Ce programme viserait non seulement les entreprises de construction, mais aussi celles spécialisées dans le développement de solutions technologiques. Il pourrait avoir un triple objectif :

1. Soutenir financièrement les entreprises qui souhaitent améliorer leur productivité par l'intégration des technologies et du numérique.
2. Appuyer les firmes qui souhaitent développer des solutions technologiques destinées à améliorer la productivité dans le secteur de la construction. Une étude réalisée par l'ACQ démontre un sous-investissement chronique à ce chapitre. 80 % des PME en construction faisant l'objet du sondage disent investir moins de 0,5 % de leurs chiffres d'affaires en innovation.
3. Favoriser le maillage entre les entrepreneurs et les développeurs pour la création de solutions innovantes adaptées à l'industrie de la construction.

En plus de stimuler la R-D en construction, un tel programme aura pour effet d'intensifier l'intégration et l'usage des technologies dans la réalisation de projets de construction.

Recommandation 13

L'ACQ recommande au gouvernement de créer un nouveau programme d'appui aux innovations et à l'intégration technologiques en construction.

Créer un pôle d'innovation, encourager la recherche, le développement et l'utilisation de l'IA en construction

Nul doute, les efforts effectués dans la recherche et le développement (R-D) permettent d'augmenter considérablement la productivité et l'efficacité de l'économie. En revanche, les entreprises évoluant dans l'industrie de la construction du Québec qui déploient du temps et de l'argent afin d'effectuer du développement et de la recherche en entreprise se font rares. En ce moment, l'industrie de la construction est plutôt passive par rapport aux inventions et aux innovations qui pourraient augmenter la productivité et attend que les fabricants accomplissent cette tâche à sa place.

La création d'un pôle d'innovation spécifiquement dédié au secteur de la construction donnerait la chance aux petites et moyennes entreprises (85 % des entreprises du secteur de la construction ont 5 employés et moins) d'avoir accès aux innovations de leur secteur d'activité. Une telle initiative permettrait de stimuler l'activité d'innovation en encourageant les interactions, le partage des équipements et l'échange de connaissances et de savoir-faire, ainsi qu'en contribuant de manière effective au transfert de technologie, à la mise en réseau et à la diffusion de l'information entre les entreprises.

Dans un autre ordre d'idées, nous savons qu'à l'heure actuelle, une société qui effectue des activités de R-D au Québec peut bénéficier de quatre crédits d'impôt remboursables. Il existe un crédit d'impôt qui vise le salaire des chercheurs, un crédit d'impôt pour la recherche universitaire, un pour la recherche en partenariat privé et un autre pour les consortiums de recherche. Le taux de ces crédits d'impôt est de 30 % pour les PME et de 14 % pour les grandes entreprises. Selon le cas, l'aide fiscale s'applique aux salaires, au matériel, au montant d'un contrat de sous-traitance ou aux cotisations payées à un consortium de recherche. De plus, une société peut bénéficier du crédit d'impôt fédéral à la R-D qui s'ajoute à l'aide fiscale québécoise.

Cette façon de procéder est complexe et mésadaptée au secteur de la construction. En effet, il n'y a pratiquement aucune entreprise en construction qui effectue de la R-D à l'heure actuelle. Nous souhaitons donc que le gouvernement provincial simplifie le processus d'obtention du crédit d'impôt pour la R-D en construction, et qu'il travaille en partenariat avec l'industrie afin de trouver des solutions pour augmenter la R-D dans ce secteur névralgique. Le financement de projets pilotes en entreprise, par exemple, pourrait faire partie de la réflexion.

Par ailleurs, l'intelligence artificielle (IA) est encore bien loin d'être utilisée à son plein potentiel sur les chantiers de construction au Québec. Or, ce qui distingue l'intelligence artificielle des logiciels classiques est sa conception selon l'approche du *deep learning*, où le système a la capacité de s'améliorer en se basant sur les expériences précédentes. Cette technologie pourra accomplir de nombreuses tâches, réalisées présentement par des êtres humains, en plus de les effectuer plus rapidement.

Sans pour autant concevoir des édifices à la place des architectes, l'IA pourrait reconnaître les problèmes avant qu'ils ne surviennent et permettre de mieux juger de la qualité ou de l'efficacité d'un design. Les solutions enregistrées dans le passé pourraient également être intégrées dans les nouveaux projets, ce qui augmenterait grandement la productivité de l'industrie.

Recommandation 14

L'ACQ recommande au gouvernement de mettre en place un pôle d'innovation pour le secteur de la construction.

Recommandation 15

L'ACQ recommande au gouvernement d'adapter ses programmes de crédits d'impôt destinés à la recherche et au développement spécifiquement pour l'industrie de la construction.

Recommandation 16

L'ACQ recommande au gouvernement d'appuyer les initiatives qui promeuvent l'utilisation de l'IA dans le secteur de la construction.

02. HABITATION

Les enjeux en matière d'habitation au Québec sont nombreux.

En matière de disponibilité, le déficit actuel de logement est indéniable. La SCHL⁹, qui rappelle que ce sont 600 000 logements de plus que la construction « naturelle » qui doivent être à l'agenda jusqu'en 2030 pour retourner à l'équilibre.

Cette question préoccupe de façon importante la plupart des regroupements du secteur de l'habitation. C'est pourquoi l'ACQ, l'APCHQ, la CORPIQ et l'IDU proposent, d'une même voix, au gouvernement du Québec la mise en place de mesures diminuant la pression financière sur les ménages québécois qu'ils soient locataires ou propriétaires: d'abord en gardant l'abordabilité du parc locatif, ensuite en s'assurant de permettre à plus de Québécois d'avoir les moyens d'être propriétaires.

Les recommandations communes sur les questions d'abordabilité et de disponibilité d'unités d'habitation font donc l'objet d'un mémoire particulier que nous avons joint en annexe pour faire valoir ce point.

03. LIMITER LA HAUSSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION ET FAVORISER L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

La relance de la construction est bien entamée au Québec. Avec, entre autres, l'adoption du projet de loi 66 en décembre 2020, l'explosion des mises en chantiers en 2021 et un nombre record d'heures travaillées dans la construction en 2022, et ce, malgré un certain ralentissement dans le secteur résidentiel. Ajoutons à cela le contexte de la guerre en Ukraine, de pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction au Québec, la forte demande pour certains types de matériaux de construction, et les difficultés d'approvisionnement constatées par les fournisseurs de matériaux à l'international, et nous obtenons le cocktail parfait pour voir une augmentation importante des coûts de construction.

Il va sans dire, l'augmentation considérable des coûts de construction des dernières années a un effet néfaste pour l'économie du Québec. Cependant, certaines pistes de solutions sont envisageables pour soutenir la chaîne d'approvisionnement, permettre aux entreprises de disposer des liquidités nécessaires pour soumissionner adéquatement sur les contrats publics, et ainsi, limiter la hausse des coûts de construction au cours des prochains mois.

■ PAIEMENTS RAPIDES ET GESTION DES AVIS DE CHANGEMENT

Depuis quelques années, nous pouvons observer un désintéressement des entrepreneurs généraux et spécialisés pour les marchés publics. Une étude¹⁰ de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) réalisée en avril 2021 illustre que pour les entrepreneurs, les délais de paiement sont au premier rang des éléments qui causent la baisse d'intérêt face aux marchés publics. En effet, les délais de paiement ont un impact important ou très important sur la baisse d'intérêt face aux marchés publics chez 85 % des entrepreneurs et 73 % des professionnels de l'industrie.

Les délais importants de paiement engendrent d'autres conséquences notamment sur la gestion des liquidités des entreprises qui doivent recourir au crédit lequel est dispendieux. C'est encore une fois les petites organisations qui subissent les plus grands préjudices.

⁹ Pénurie de logements au Canada : Rétablir l'abordabilité d'ici 2030 | SCHL (cmhc-schl.gc.ca)

¹⁰ Consultation visant à évaluer le niveau d'intérêt des entrepreneurs et des professionnels envers les marchés publics, Raymond Chabot Grant Thornton, consulté au <https://www.acq.org/wp-content/uploads/2021/05/nouvelles-2021-gamp-etude-sur-les-marches-publics-rapport-final.pdf>, publié en avril 2021.

Une autre étude de RCGT¹¹ démontre « qu'au moins 77 % des entreprises de l'industrie n'ont pas soumissionné sur au moins un contrat en 2013 à cause de clauses contractuelles abusives quant aux délais de paiement et/ou de la politique de paiement problématique du donneur d'ouvrage (...). » La majorité des contrats (57 %) sur lesquels ces répondants ont refusé de soumissionner étaient accordés par des donneurs d'ouvrage publics.

Les principales causes des retards de paiements sont :

1. Les retards dans la libération des retenues;
2. Le non-respect des clauses contractuelles de paiement;
3. La lourdeur des procédures administratives exigées par les donneurs d'ouvrage;
4. Les retards dans l'approbation des changements (gestion des avis de changements);
5. Les autorisations de paiements par les professionnels.

L'impact quantifiable total de l'ensemble des retards s'élève à **plus de 1 milliard de dollars annuellement**. Il va sans dire que les conséquences des retards de paiement peuvent être fatales pour certaines entreprises, notamment les entreprises de sous-traitance.

L'adoption par le gouvernement de dispositions en matière de délais de paiement via la ***Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics***, LQ 2022, c 18, constitue un pas en avant important afin de solutionner en partie les problématiques entourant les délais de paiement provenant des donneurs d'ouvrage publics. L'industrie collabore actuellement avec le Secrétariat du Conseil du trésor à la rédaction du règlement d'application.

Cela étant dit, nous sommes d'avis que tous les projets publics, parapublics et privés devraient être visés par un calendrier de paiement obligatoire (comme c'est le cas depuis 2019 en Ontario) et un mécanisme de règlement des différends puisque cela aurait pour effet de réinjecter directement des sommes importantes dans l'économie québécoise, et ce, à coût nul pour le gouvernement du Québec.

Les municipalités au premier plan devraient être régies par les mêmes dispositions que les organismes assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Informés de la forte résistance des municipalités à adopter de telles règles, nous pensons qu'il serait à propos d'assujettir dans un premier temps, l'ensemble des projets municipaux financés en tout ou en partie par le gouvernement provincial.

À un moment où les entrepreneurs ont le plus besoin de liquidités pour passer au travers de la crise, nous croyons qu'il s'agit de la recommandation phare de ce mémoire.

Recommandation 17

L'ACQ recommande au gouvernement d'ouvrir à l'ensemble des contrats publics les dispositions visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics ou privés de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés, et ce, pour l'ensemble des ministères, organismes publics et parapublics, les municipalités et autres organismes municipaux (Hydro-Québec, OMH, SHDM, etc.), ainsi qu'au secteur privé.

¹¹ Étude d'impact des retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec, Raymond Chabot Grant Thornton, consulté au <https://www.acq.org/wp-content/uploads/2022/01/grandsdossiers-retardspaiements-rapport-final-20150226.pdf> (acq.Org), publié en septembre 2015.

Subsidiairement, l'ACQ recommande au gouvernement d'ouvrir à l'ensemble des contrats publics les dispositions visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés, à l'égard de tous les projets municipaux et paramunicipaux financés en tout ou en partie par le gouvernement du Québec.

■ DÉMOCRATISER LES CLAUSES D'AJUSTEMENT DES PRIX ET UNIFORMISER LES CONTRATS PUBLICS

Le secteur de l'industrie de la construction est confronté depuis l'été 2020 à une volatilité importante du prix de certains matériaux et équipements. Cette problématique n'est évidemment pas étrangère à la pénurie de matières premières et de matériaux, et plus généralement aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et à la pénurie de main-d'œuvre.

Dans un marché où les contrats de construction pour des ouvrages publics sont pour l'essentiel octroyés selon la règle du plus bas soumissionnaire à partir d'un prix forfaitaire, les incertitudes liées à la volatilité des prix sont source de plusieurs problèmes tant pour les donneurs d'ouvrage que pour les entrepreneurs.

C'est pourquoi l'ACQ, ses partenaires et la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont travaillé au cours des derniers mois sur les dispositions pour l'introduction d'une clause d'ajustement du prix de certains matériaux. Depuis, l'ACQ encourage les entrepreneurs et les donneurs d'ouvrage à utiliser ce type de clause, autant pour les contrats publics que privés, afin de prévenir les fluctuations importantes des coûts des matériaux et, par le fait même, éviter la réalisation de contrats à perte.

Ces clauses peuvent être utilisées selon la volonté de l'entrepreneur. Cette option apparaît dans les appels d'offres de la SQI depuis décembre 2021. La liste des matériaux qui peuvent faire l'objet d'un ajustement de prix et les guides pour l'utilisation de ces clauses ont déjà été mis à la disposition des entrepreneurs.

D'ailleurs, un sondage interne mené auprès des membres de l'ACQ et de ses partenaires en janvier 2023 concernant les clauses d'ajustement des prix démontre que :

- 50 % des entrepreneurs sondés ont pu bénéficier d'un ajustement de prix dans le cadre d'un contrat privé;
- 25 % des entrepreneurs sondés ont pu bénéficier d'un ajustement de prix dans le cadre d'un contrat public;
- Le tiers (33 %) des entrepreneurs sondés ont déjà réalisé des contrats sur lesquels s'appliquait une clause d'ajustement;
- 90 % des entrepreneurs souhaitent que le gouvernement étende l'application des clauses d'ajustement des prix dans les appels d'offres.

Considérant le niveau d'activité élevé dans notre industrie, il importe de positionner les projets des organismes publics avantageusement afin d'ouvrir les marchés publics au plus grand nombre d'entreprises. La publicité entourant les projets à venir permet une meilleure compréhension des projets ainsi qu'une plus grande prévisibilité des travaux à venir sur une base régionale ou provinciale. En d'autres mots, elle permet aux entrepreneurs de mieux planifier leur besoin de main-d'œuvre et leur calendrier des travaux.

C'est, entre autres, la démarche qui a été proposée par le Secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre du programme Passeport Entreprises¹², lequel vise une plus grande ouverture des marchés publics.

Le programme suggérerait ceci :

- «Rendre obligatoire l'utilisation par les organismes publics de documents d'appel d'offres standardisés, évitant ainsi aux entreprises la validation de l'ensemble de ces documents chaque fois qu'elles souhaitent soumissionner. Le premier document disponible concernera les acquisitions en technologies de l'information (TI).
- Rendre disponible aux organismes publics un outil informatique qui leur permettra d'uniformiser la production des documents.»

Cette initiative, destinée à faciliter l'accès des entreprises aux contrats de l'État, vise également à améliorer les processus d'appel d'offres au gouvernement du Québec afin de les rendre toujours **plus transparents et rigoureux**. Toutefois, cette démarche, longuement travaillée avec les partenaires du gouvernement, n'a toujours pas été mise en application.

Passeport Entreprises avait pour objectif de définir un modèle de référence pour les processus d'acquisition afin d'accompagner les organismes publics à toutes les étapes menant à la réalisation d'un contrat. Ce document serait devenu la référence en matière de bonnes pratiques et il aurait guidé l'action de tous les ministères et organismes relativement aux contrats qu'ils accordent.

Ainsi, s'informer de l'activité économique dans la région avant de publier un appel d'offres, rendre publics les projets à venir et, le cas échéant, faire des appels d'intérêt sont, selon nous, les démarches appropriées. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans le dossier des **maisons des aînés et des écoles secondaires**¹³.

Recommandation 18

L'ACQ recommande au gouvernement de lancer un chantier visant à systématiser l'application de clauses d'ajustement des prix des intrants de la construction (notamment pour les matériaux et le carburant) dans tous les contrats publics.

Recommandation 19

L'ACQ recommande au gouvernement d'uniformiser l'ensemble des contrats publics pour tous les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux (Hydro-Québec, etc.), aux municipalités et aux organismes paramunicipaux (OHM, SHDM, etc.).

¹² *Passeport Entreprises* https://www.Tresor.Gouv.Qc.ca/fileadmin/pdf/faire_affaire_avec_etat/passeport_entreprises.pdf.

¹³ *ÉSQI - Appel d'intérêt - numéro : ai20191127 numéro de référence : 1323896 - titre : réalisation des maisons des aînés et alternatives 2 600 nouvelles places* - <https://seao.ca/opportunitypublication/consulteravis/recherche?Itemid=e97e273a-47F9-43EF-BC72-B948B5065F0F&CALLINGPAGE=2&SEARCHID=50FF40E0-00F9-409B-AC4C-AB1200F0E3DA&VPOS=0>.

Appel d'intérêt - numéro : aie20191127 numéro de référence : 1324000 - titre : réalisation de 16 écoles secondaires <https://seao.ca/opportunitypublication/consulteravis/recherche?Itemid=512b870d-084d-4742-bc6c-674744662df5&callingpage=3&searchid=46a12bce-01c4-47b1-8435-ab1201048063&vpos=0>.

■ UNIFORMISATION DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE CONTRATS PUBLICS – ORGANISMES PUBLICS ET MUNICIPALITÉS

Dans le même ordre d'idée, la comparaison entre les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, celles de la *Loi sur les cités et villes* et le Code municipal nous permet de constater la fluidité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Cette loi, en vigueur depuis 2008, est très bien structurée dans son ensemble alors que la *Loi sur les cités et villes* impose quelques gymnastiques législatives ainsi que quelques recherches jurisprudentielles et doctrinales afin de bien comprendre le fonctionnement du processus d'adjudication des contrats.

Plus important encore, l'interprétation des clauses contractuelles, tantôt d'un organisme public et tantôt d'une municipalité, confondent les entrepreneurs et ne rendent pas ces dernières particulièrement intéressantes.

Plusieurs dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) s'appliquent actuellement aux municipalités et de l'avis de plusieurs experts, aucune raison ne peut valablement soutenir l'existence de deux régimes différents en matière de contrats publics.

Or, les enjeux du monde municipal découlant de la réalisation d'un projet de construction sont similaires à ceux rencontrés par la Société québécoise des infrastructures ou par le ministère des Transports, tous les deux assujettis à la LCOP. Les petites municipalités ne sont certes pas mieux protégées par des dispositions vagues, faisant varier le contenu des devis au gré de l'expérience des professionnels retenus, que ne le sont les petits organismes publics assujettis à des dispositions claires et précises.

Les organismes publics bénéficient de la nomination d'un responsable de l'application des règles contractuelles en matière d'approvisionnement, permettant la formation à l'interne et le maintien de l'expertise, même pour les plus petits organismes.

Les dispositions réglementaires entourant la gestion des modifications aux contrats (ordre de changement) et le règlement de différends sont inexistantes en matière municipale alors qu'elles sont d'ordre public pour les organismes publics.

En ce sens, l'ACQ est d'avis que l'uniformisation des dispositions législatives en matière de contrats publics aux municipalités et aux organismes paramunicipaux améliorerait la productivité de notre industrie.

Recommandation 20

L'ACQ recommande au gouvernement d'étendre l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics et la juridiction de l'AMP à l'ensemble des municipalités et des organismes municipaux.

■ PROPOSER DES PLANS ET DEVIS COMPLETS

Bien que le phénomène n'existe pas uniquement au Québec¹⁴, le défaut de préparer des plans et devis complets constitue, avec les délais de paiement, la principale source de conflits et de réclamations dans l'industrie.

¹⁴ Association canadienne de la construction - Ateliers sur la qualité des documents - Un rapport du Comité des pratiques normalisées de l'ACC- Avril 2016
https://www.cca-acc.com/wp-content/uploads/2018/08/rapport_ateliersurlaqualite.pdf

Une étude effectuée par Revay¹⁵ qui porte sur 175 projets industriels, commerciaux, institutionnels et en construction lourde conclut que, « en moyenne, [les projets] comportaient d'importantes réclamations s'élevant à 30 % de la valeur de la construction ».

Voici quatre des principales causes de réclamation identifiées :

1. Investigation inadéquate des lieux du chantier et des conditions de sol avant d'entamer la conception;
2. Début tardif de la conception et/ou limitation excessive des coûts du design et de l'ingénierie;
3. Soumissions à partir de documents d'appel d'offres incomplets; et
4. Tentatives de compléter la conception à l'étape de l'examen des dessins d'atelier.

En d'autres mots, les attentes des donneurs d'ouvrage ne sont souvent pas complètement définies au moment de démarrer les projets. De plus, les gestionnaires et professionnels des donneurs d'ouvrage n'ont souvent pas les compétences nécessaires pour évaluer si les plans et devis sont complets.

En cas d'avenants de modification, les retenues et les contestations juridiques sont systématiques, ce qui rebute certains entrepreneurs à soumissionner sur des projets publics (SQI, Hydro-Québec, commissions scolaires, etc.).

Les dépassements de coûts, retards de livraison et recours juridiques onéreux deviennent donc la norme dans de telles circonstances.

Pourtant, lorsque les plans et devis sont complets lors de l'octroi du contrat ou si les entrepreneurs et les professionnels sont choisis avant la conception des plans et devis, cela **limite les dépassements de coûts**, les retards de livraison, les avenants de modification, les erreurs et omissions, ainsi que les recours juridiques onéreux qui en découlent.

Permettre aux professionnels de prendre le temps approprié pour faire des plans et devis complets semble être à la fois l'action la plus importante et la plus difficile à faire.

Comme le mentionnent les experts sur la question, il est primordial de convenir avec les professionnels d'un délai de production des plans et devis convenable et avec contingences de temps, pour pallier les imprévus ou le retard de conception et permettant :

- Les relevés, les investigations, les études et les analyses comparatives;
- L'étape du concept, des préliminaires et des plans et devis définitifs;
- La coordination multidisciplinaire;
- Les révisions et approbations;
- L'obtention des permis;
- L'élaboration des budgets et des échéanciers;
- La réalisation de contrôles intermédiaires (d'étape) sur l'avancement des plans et devis.

¹⁵ Ébob Keen, ing., MBA - *Les documents contractuels incomplets : Conséquences et solutions pratiques - Revay et Associés limitée - Toronto - Volume 29*
 Numéro 1 Mars 2010 - file:///c:/users/hamelp/downloads/bulletinrevay_vol29no1fr.pdf.

Recommandation 21

L'ACQ recommande au gouvernement de convenir avec les professionnels d'un délai convenable de production des plans et devis et d'effectuer des contrôles intermédiaires (d'étape) sur l'avancement des plans et devis, avec contingences de temps et un ordre de conception, avant de lancer les appels d'offres, pour pallier les imprévus ou le retard de conception.

■ SOUTENIR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Force est de constater que les coûts de construction ont augmenté de façon importante au cours des derniers mois et si rien n'est fait, ils pourraient continuer de progresser. La rareté des matériaux, les difficultés d'approvisionnement et la pénurie de main-d'œuvre mettent une pression énorme sur les prix des matériaux alors que les prix de certains matériaux ont littéralement explosé en 2021, tel que nous pouvons le voir en analysant le tableau ci-dessous.

Augmentation des prix des produits utilisés en construction au Canada			
	Octobre 2020	Octobre 2021	Augmentation (%)
Indices des prix des produits industriels	100,9	117,7	16,7%
Indice des prix des produits industriels (excluant les produits énergétiques et du pétrole)	104,3	117,3	12,5%
Produits en plastique et en caoutchouc	99,8	112,6	12,8%
Bois d'œuvre et autres produits du bois	145,8	146,8	0,7%
Produits énergétiques et du pétrole	70,7	121,7	72,1%
Produits primaires de métaux ferreux	99,6	172,2	72,9%
Produits primaires de métaux non ferreux	117,6	137,6	17,0%
Produits fabriqués de métal et matériaux de construction	99,9	133,3	33,4%
Machines et matériel	101,6	104,3	2,7%
Produits de ciment, de verre et d'autres minéraux non métalliques	98,6	104,1	5,6%

Statistique Canada. Tableau 18-10-0265-01. Indice des prix des produits industriels, par principaux groupes de produits.

En fait, les coûts de construction des bâtiments institutionnels au Québec ont grimpé de 10,9% au cours des 12 derniers mois, ce qui constitue une inflation extrêmement élevée.

Compte tenu du retard de productivité et du sous-investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation des PME manufacturières, la modernisation des équipements de production pourrait considérablement aider à augmenter la productivité du secteur de la fabrication des matériaux, et, par le fait même, la disponibilité de certains matériaux de construction, tout en palliant la pénurie de main-d'œuvre qui limite actuellement la productivité de certaines branches du secteur manufacturier.

Recommandation 22

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir le secteur manufacturier afin d'augmenter l'indépendance du Québec en matière de matériaux de construction.

■ PLANIFICATION À LONG TERME DES TRAVAUX

La hausse des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2021-2031 constitue une excellente nouvelle, spécialement dans un contexte où le déficit d'entretien des infrastructures québécoises y est évalué à 30,6 milliards de dollars. En ce sens, le Projet de loi 66 est lui aussi une excellente initiative de la part du gouvernement, puisque l'accélération des projets d'infrastructures inscrits au Projet de loi viendra pallier le manque d'investissements privés au cours des deux prochaines années.

La hausse des investissements dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires est absolument nécessaire au Québec. En effet, le déficit d'entretien des établissements relevant des commissions scolaires s'élève à plus de 5 milliards de dollars pour l'ensemble du territoire québécois. En ce qui concerne les cégeps et les universités, le déficit d'entretien de ces infrastructures s'élève respectivement à plus de 325 millions et à plus de 1 milliard de dollars.

La hausse des travaux dans les écoles est en fait déjà amorcée et certains entrepreneurs croient que le gouvernement provincial et les centres de services scolaires gagneraient s'ils prévoyaient un meilleur étalement des travaux.

En effet, la majorité des travaux de construction dans les écoles s'effectue presque exclusivement lors de la période estivale. Toutefois, avec les augmentations importantes des enveloppes budgétaires attribuées au réseau scolaire, il semble de plus en plus irréaliste de pouvoir effectuer l'ensemble des travaux prévus dans la période la plus occupée de l'année dans l'industrie de la construction.

Pour cette raison, l'ACQ et la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) ont mis sur pied un comité de travail, où les employeurs et des membres du service des ressources matérielles de la FCSQ et des différents centres de services scolaires ont discuté de l'enjeu de l'étalement des travaux sur une plus longue période. De ces travaux découle un guide des meilleures pratiques à l'intention des gestionnaires afin de favoriser la construction ou les travaux requis, tout au long de l'année.

L'ACQ est convaincue qu'il est possible de mieux planifier les travaux sans nuire à la qualité de vie et la sécurité des élèves et du personnel scolaire, tout en assurant une qualité de travaux. Le fait d'effectuer des travaux dans des établissements institutionnels en activité, tels qu'hôpitaux et hôtels de ville, par exemple, est chose courante dans l'industrie de la construction. L'ACQ et la FCSSQ voient une opportunité d'intégrer des notions académiques dans le cadre de projets en cohabitation entre l'entrepreneur et le centre de services scolaires. Des idées pour la création d'outils pédagogiques ont été mises en place par le comité de travail.

Un étalement des travaux sur une période plus longue serait effectivement bénéfique et pourrait même entraîner une hausse du nombre de soumissionnaires, une amélioration de la qualité des travaux lors de leur exécution, et permettrait de s'assurer d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre à laquelle les entrepreneurs en construction font face en ce moment.

D'ailleurs, plusieurs histoires à succès ont eu lieu depuis la remise du guide conjoint pour outiller les centres de services scolaires¹⁶. Notamment, le début des travaux un mois avant la fin des programmes à un mois suivant le retour des classes. Il est intéressant de constater qu'une cohabitation prévue entre les parties concernées réduit les incertitudes par rapport à un projet et permet de faire face aux imprévus d'une cohabitation non planifiée.

En fait, il est tout à fait compréhensible de vouloir effectuer un maximum de travaux lorsque les bâtiments ne sont pas utilisés par les élèves et les enseignants. Il faut cependant savoir qu'une ruée de travaux dans une période aussi courte peut être coûteuse en productivité et en efficacité, et qu'une hausse indésirable des coûts de construction peut en résulter. Lorsque les travaux sont bien planifiés, il est possible de les effectuer sans nuire de façon démesurée aux occupants des bâtiments, les hôpitaux en sont certainement la preuve.

¹⁶ Guide ACQ-FCSSQ, *Bien réussir un projet de rénovation ou d'amélioration d'une école ou d'un centre en cohabitation*, 23 septembre 2020 [internet] : <https://www.acq.org/wp-content/uploads/2020/12/publications2020-guide-bien-reussir.pdf> (consulté le 10 janvier 2022).

L'ACQ recommande donc au gouvernement d'effectuer une meilleure planification à long terme de ses investissements annoncés, en débutant plus rapidement les plans et devis, en s'assurant qu'il y ait un nombre convenable de projets dans chaque région du Québec, et en s'assurant qu'il y ait une quantité suffisante de travailleurs de la construction dans chacune des régions du Québec qui pourront effectuer les travaux commandés non seulement par le gouvernement provincial lui-même, mais aussi par les entreprises privées et les autres paliers de gouvernements.

À cet effet, il est selon nous primordial que l'ensemble des acteurs de l'industrie de la construction, incluant le gouvernement, améliore sa compréhension des besoins de main-d'œuvre en construction, et augmente la quantité de salariés disponibles à l'emploi afin que les entrepreneurs puissent recruter davantage.

Recommandation 23

L'ACQ recommande au gouvernement d'améliorer la planification à long terme des travaux prévus au Plan québécois des infrastructures, et de coordonner les investissements prévus avec les besoins de main-d'œuvre en construction dans chacune des régions du Québec.

04. CONSTRUCTION DURABLE

Bien que les entrepreneurs en construction aient un rôle important à jouer dans la chaîne de gestion des matériaux de CRD (construction, rénovation et démolition/déconstruction), le détournement de ceux-ci des sites d'enfouissement se présente comme un volet primordial. La valorisation des matières qui se retrouvent sur un chantier est une solution innovante, mais surtout évidente dans l'industrie de la construction, qui est actuellement l'un des principaux secteurs générateurs de déchets.

Afin de propulser le secteur de la construction vers une orientation plus durable, le marché doit être davantage stimulé et l'être en continu. En plus d'encourager certains chercheurs de différentes facultés scolaires et de créer des emplois au Québec, la diminution de la quantité des CRD allant vers les sites d'enfouissement doit être priorisée par l'économie circulaire et la réduction accrue des GES de ces activités.

Des entreprises québécoises déjà existantes se consacrant à la valorisation de certains matériaux doivent moderniser leurs équipements pour améliorer le traitement de la matière alors que d'autres sont à explorer et développer pour ainsi favoriser l'innovation. Certaines matières n'ayant pas de débouchées sont donc à prioriser ainsi qu'un suivi afin d'identifier les problématiques.

RECYC-QUÉBEC poursuit son programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition/déconstruction (CRD), qui a notamment comme objectif de détourner le bois de l'élimination. Ce programme vise à identifier les installations qui obtiennent de bons résultats de tri et de valorisation de matières résiduelles. Jusqu'à présent, plus d'une dizaine de centres sur une soixantaine ont obtenu la reconnaissance, en plus d'offrir un programme d'aide financière qui vise à soutenir la modernisation et le développement des centres de tri.

■ INVESTIR DANS LA RECHERCHE, PRIORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA RÉDUCTION DE GES

Selon l'étude de RECYC-QUÉBEC, réalisée par Deloitte en 2018, c'est entre 45 000 et 70 000 tonnes de retailles de gypse neuf qui sont générées en chantier, à quoi s'ajoutent entre 130 000 à 155 000 tonnes de gypse postconsommation (chantiers de rénovation et de démolition).

Certaines entreprises ont la volonté de valoriser certains matériaux (dont le gypse), cependant, les coûts d'exploitation restent très élevés en fonction de la valeur du produit valorisé. Il faut donc les appuyer financièrement et aider les entreprises en construction à une meilleure accessibilité de dépôt des matières.

Voici donc les recommandations reliées à ce sujet:

Recommandation 24

L'ACQ recommande au gouvernement d'investir davantage dans la recherche sur la valorisation des différentes matières issues du CRD n'ayant pas ou peu de débouchés actuellement (ex.: gypse, plastiques, verre plat).

Recommandation 25

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir des incitatifs aux entreprises de la construction s'engageant et faisant un effort de tri des matières sur chantier pour assurer une certaine qualité et contrer la contamination de celles-ci, soit lorsqu'elles transigent vers les centres de tri de CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC ou lorsqu'elles effectuent leur demande de permis auprès de la municipalité.

Recommandation 26

L'ACQ recommande au gouvernement de cartographier les écocentres preneurs de matières (CRD et produits d'emballage pouvant se retrouver sur un chantier de construction) dans le but de favoriser la récupération et la valorisation des matières.

■ SOUTENIR LES PRATIQUES INNOVANTES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION ÉCOÉNERGÉTIQUE

Les habitations conçues pour émettre peu de gaz à effet de serre et bâties en se souciant de la santé et du bien-être des futurs occupants se font encore rares. Pourtant, les bâtiments sont les troisièmes plus grands producteurs de gaz à effet de serre au Canada¹⁷.

Comme plusieurs autres juridictions dans le monde l'ont fait, l'ACQ est d'avis que chaque bâtiment devrait faire l'objet d'une évaluation de son efficacité énergétique et de son empreinte écologique afin de réduire la production de GES et lutter contre les gaz à effet de serre.

Si les différents paliers de gouvernement souhaitent réduire à long terme l'empreinte écologique des bâtiments et adopter de telles normes, la formation continue obligatoire deviendra un élément central dans le partage d'information et l'enseignement des nouvelles méthodes de construction. Par ailleurs, avant d'arriver à cette étape, il faudra impliquer toutes les parties prenantes d'un projet: les architectes, les clients, les promoteurs, mais aussi le gouvernement, qui peut élever les standards du Code du bâtiment.

Il y a aussi plusieurs freins qui peuvent limiter l'adoption de telles pratiques.

Parmi ceux-ci, on trouve les coûts reliés à ces pratiques. Les matériaux plus performants sont plus onéreux, certaines façons de faire prennent plus de temps à réaliser et la gestion du projet en amont peut aussi prendre plus de temps et nécessiter l'embauche de professionnels.

Or, la combinaison de ces éléments liée à l'incertitude économique relevant de la pandémie et de tous les autres éléments conjoncturels comme la pénurie de main-d'œuvre, la rareté de certains types de matériaux ou l'effervescence du marché de l'habitation pourraient être des freins majeurs à l'implantation de nouvelles pratiques écoénergétiques, puisque cela risquerait de créer une pression supplémentaire sur les coûts d'une unité d'habitation neuve.

Selon certains experts, il coûte actuellement 10 % à 15 % de plus pour construire un bâtiment qui répond à des normes écoénergétiques comme LEED, GREEN GLOBES ou autres.

Dans le secteur public, comme les écoles, les hôpitaux et autres, ces coûts supplémentaires peuvent être assumés sur le long terme puisqu'il n'y a pas la pression d'entrer tout de suite dans son investissement. Cependant, quand il s'agit d'une unité d'habitation, la pression du marché veut que l'investissement soit rentabilisé sur le champ. Il doit donc y avoir des incitatifs pour aider les consommateurs à faire ce choix.

Recommandation 27

L'ACQ recommande que des mesures incitatives soient déployées pour encourager les consommateurs et les propriétaires-occupants à choisir des méthodes de construction et de rénovation plus écoénergétiques.

¹⁷ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre-facteurs-incidences.html>, consulté le 30 octobre 2021.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Augmenter la productivité du secteur de la construction

Polyvalence et flexibilité pour dynamiser les chantiers

Recommandation 1

L'ACQ recommande au gouvernement d'entamer un chantier de réflexion sur la productivité du secteur de la construction, notamment au sujet du manque de polyvalence dans l'exercice des métiers.

Recommandation 2

L'ACQ recommande au gouvernement de lever les restrictions réglementaires en matière de mobilité de la main-d'œuvre québécoise.

Prioriser la santé et la sécurité des travailleurs

Recommandation 3

L'ACQ recommande au gouvernement d'appuyer les démarches de l'industrie en mettant en place un plan d'action chiffré et documenté, collé sur les réalités du milieu, afin de réduire les lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.

Recommandation 4

L'ACQ recommande au gouvernement d'octroyer un crédit d'impôt à l'achat d'outils technologiques permettant d'améliorer la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction.

Attirer de nouveaux talents

Recommandation 5

L'ACQ recommande au gouvernement provincial de créer et de développer un programme de travailleurs étrangers temporaires spécifiques pour l'industrie de la construction.

Recommandation 6

L'ACQ recommande au gouvernement d'inciter les centres de formation professionnelle à offrir de la formation pour les métiers de la construction dans toutes les régions du Québec et permettre une reconnaissance des acquis des élèves avant le début de leur cursus scolaire.

Recommandation 7

L'ACQ recommande au gouvernement d'aider financièrement les centres de formation professionnelle qui souhaitent intégrer l'alternance travail-étude dans leur programme de formation professionnelle.

Recommandation 8

L'ACQ recommande au gouvernement de subventionner l'implantation de certains programmes d'études et d'accélérer l'octroi des demandes de carte d'enseignement provisoire dans le cas des métiers en pénurie de main-d'œuvre.

Recommandation 9

L'ACQ recommande au gouvernement d'accompagner l'industrie en intensifiant sa campagne de promotion des métiers de la construction auprès des jeunes ainsi que des gens souhaitant réorienter leur carrière.

Recommandation 10

L'ACQ recommande au gouvernement de maintenir les programmes de financement pour l'employabilité et la formation des travailleurs auprès des entreprises de construction, notamment, pour les programmes PAMT, PRIIME et Opération main-d'œuvre, ainsi que les autres initiatives locales d'intégration de la main-d'œuvre immigrante.

Encourager l'innovation en construction**Recommandation 11**

L'ACQ recommande au gouvernement d'adapter aux réalités du secteur de la construction le programme Essor et de le promouvoir auprès des entreprises de l'industrie de la construction.

Recommandation 12

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir les entreprises de construction dans leur transition numérique, via des projets structurants, mis sur pied et déployés par les associations patronales agissant en qualité de promoteurs collectifs pour la numérisation de l'industrie.

Recommandation 13

L'ACQ recommande au gouvernement de créer un nouveau programme d'appui aux innovations et à l'intégration technologiques en construction.

Recommandation 14

L'ACQ recommande au gouvernement de mettre en place un pôle d'innovation pour le secteur de la construction.

Recommandation 15

L'ACQ recommande au gouvernement d'adapter ses programmes de crédits d'impôt destinés à la recherche et au développement spécifiquement pour l'industrie de la construction.

Recommandation 16

L'ACQ recommande au gouvernement d'appuyer les initiatives qui promeuvent l'utilisation de l'IA dans le secteur de la construction.

Habitation: des solutions à la crise (voir annexe 1)**Limiter la hausse des coûts de construction et favoriser l'accès aux marchés publics****Recommandation 17**

L'ACQ recommande au gouvernement d'ouvrir à l'ensemble des contrats publics les dispositions visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics ou privés de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés, et ce, pour l'ensemble des ministères, organismes publics et parapublics, les municipalités et autres organismes municipaux (Hydro-Québec, OMH, SHDM, etc.), ainsi qu'au secteur privé.

Subsidiairement, l'ACQ recommande au gouvernement d'ouvrir à l'ensemble des contrats publics les dispositions visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés, à l'égard de tous les projets municipaux et paramunicipaux financés en tout ou en partie par le gouvernement du Québec.

Recommandation 18

L'ACQ recommande au gouvernement de lancer un chantier visant à systématiser l'application de clauses d'ajustement des prix des intrants de la construction (notamment pour les matériaux et le carburant) dans tous les contrats publics.

Recommandation 19

L'ACQ recommande au gouvernement d'uniformiser l'ensemble des contrats publics pour tous les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux (Hydro-Québec, etc.), aux municipalités et aux organismes paramunicipaux (OHM, SHDM, etc.).

Recommandation 20

L'ACQ recommande au gouvernement d'étendre l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics et la juridiction de l'AMP à l'ensemble des municipalités et des organismes municipaux.

Recommandation 21

L'ACQ recommande au gouvernement de convenir avec les professionnels d'un délai convenable de production des plans et devis et d'effectuer des contrôles intermédiaires (d'étape) sur l'avancement des plans et devis, avec contingences de temps et un ordre de conception, avant de lancer les appels d'offres, pour pallier les imprévus ou le retard de conception.

Recommandation 22

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir le secteur manufacturier afin d'augmenter l'indépendance du Québec en matière de matériaux de construction.

Recommandation 23

L'ACQ recommande au gouvernement d'améliorer la planification à long terme des travaux prévus au Plan québécois des infrastructures, et de coordonner les investissements prévus avec les besoins de main-d'œuvre en construction dans chacune des régions du Québec.

Construction durable**Recommandation 24**

L'ACQ recommande au gouvernement d'investir davantage dans la recherche sur la valorisation des différentes matières issues du CRD n'ayant pas ou peu de débouchées actuellement (ex. : gypse, plastiques, verre plat).

Recommandation 25

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir des incitatifs aux entreprises de la construction s'engageant et faisant un effort de tri des matières sur chantier pour assurer une certaine qualité et contrer la contamination de celles-ci, soit lorsqu'elles transigent vers les centres de tri de CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC) ou lorsqu'elles effectuent leur demande de permis auprès de la municipalité.

Recommandation 26

L'ACQ recommande au gouvernement de cartographier les écocentres preneurs de matières (CRD et produits d'emballage pouvant se retrouver sur un chantier de construction) dans le but de favoriser la récupération et la valorisation des matières.

Recommandation 27

L'ACQ recommande que des mesures incitatives soient déployées pour encourager les consommateurs et les propriétaires-occupants à choisir des méthodes de construction et de rénovation plus écoénergétiques.



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

acq.org